



COLLECTIF

SATISFACTION

95 % des
stagiaires
sont satisfaits



CONNAÎTRE ET COMPRENDRE LE STATUT DU FERMAGE, LE RÔLE DE LA SAFER ET DE LA CDOA



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre et savoir utiliser les outils de maîtrise du foncier agricole
- Connaître la réglementation relative au statut du fermage : Savoir conclure un bail, connaître ses conditions de validité, son renouvellement, sa résiliation, le montant du fermage
- Comprendre l'historique, le mécanisme et les évolutions réglementaires de la SAFER. Savoir utiliser la SAFER en tant qu'outil de maîtrise du foncier agricole.
- Comprendre l'historique, le mécanisme et les évolutions réglementaires du contrôle des structures



PROGRAMME

Jour 1

- Bref historique du statut du fermage
- Champs d'application du statut du fermage : différence prêt à usage / bail à ferme (notamment bail rural environnemental), baux dérogatoires au statut du fermage...
- Montant du fermage et révision du montant. Conclusion d'un bail, droit de préemption du preneur en place, cas de résiliation et de non renouvellement.
- Le Tribunal Paritaire des Baux Ruraux : Organisation, compétences, déroulement des procédures et démarches

Jour 2

- Bref historique, organisation de la SAFER, missions
- Explication des différents moyens d'interventions de la SAFER (amiable / préemption / mise à disposition).
- Procédure d'attribution et de location par la SAFER
- Evolutions législatives récentes
- Champ d'application du contrôle des structures. Procédure de demande d'autorisation d'exploiter de droit commun, notions et critères de priorité du SDREA
- Étude de cas pratiques pour favoriser l'installation, le maintien et la consolidation d'exploitations agricoles



MÉTHODES - MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Alternance d'apports théoriques et d'échanges dynamiques avec les stagiaires. Présentation de cas concrets et d'exemples réels.



MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

Évaluation et/ou auto-évaluation des compétences acquises en fin de formation.

Attestation de formation.



INTERVENANTS

Ninon Kratchkovsky: Animatrice ADEAR 28 installation-transmission, ancienne chargée de mission foncier agricole

Priscille Descolas : Animatrice ADEAR 28, juriste

PUBLIC

Formation ouverte à toutes les personnes intéressées par la thématique de la réglementation foncière agricole

PRÉ-REQUIS

Aucun

DURÉE DE LA FORMATION

2 jours - 14 heures

DATES ET LIEUX DE LA FORMATION

10 et 11 avril 2024

9h30-17h30

5 rue Camille Claudel - CM101

28630 Le Coudray

DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

Un mois entre votre demande et le début de la formation pour vous assurer des formalités d'inscription, d'acceptation et de prise en charge du financement.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite.

Pour toute autre situation de handicap, contactez la responsable de stage.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

contact@adear28.org

07 67 63 64 07

Avec le soutien de:



€ TARIF

476 €

Formation prise en charge par VIVEA pour les contributeurs à jour de leur cotisation.

★ AUTRES FINANCEMENTS

Nous contacter pour connaître les modalités de prise en charge.

Pour en savoir plus, contactez-nous !

✉ contact@adear28.org

📞 07 67 63 64 07

Organisme de formation n°24410107341

